



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION D.2025.58 : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 23/09/2025

Date d'affichage : 23/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations données : 2

Absents non représentés : 6

Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Frédéric JEAN, Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Sylvie PETER, Bernard BALESTIE, Jocelyne DOMINIQUE, Christiane DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Sébastien MARTINEZ, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Laurent FERLET, Eric BEARZATTO.

Avaient donné pouvoir :

Éric GESBERT pouvoir à Sébastien MARTINEZ, Guillaume GIRAUD pouvoir à Sylvie GAUDET dit TRAFIT

Absents non représentés :

Bertrand DUPRÉ, Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOIN, Carole CHAPON, Fabrice BLANCHARD, Ludovic PICARD.

Secrétaire de séance : Sylvie GAUDET dit TRAFIT

Le tableau des effectifs de la Commune constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels de droits publics) ouverts budgétairement au sein de la collectivité. Ce dernier évolue constamment au fil des différents mouvements de personnel.

À ce jour, il est nécessaire d'actualiser ce tableau à la suite des modifications survenues au sein des services suivants :

- Poste de chargé d'accueil/état-civil/élections : modification du temps de travail

Le service de l'accueil/état-civil/élections de la mairie est actuellement prévu pour fonctionner avec trois agents. Un de ces trois postes étant actuellement vacant, la Commune a publié, en juin 2025, une vacance de poste sur le site Emploi territorial, outil du CDG 69 pour centraliser les offres d'emploi dans le secteur public local.

Actuellement, ce poste est ouvert sur un temps de travail incomplet à 80% qui correspondait, d'une part, aux besoins de la collectivité et, d'autre part, au souhait de la personne qui occupait le poste précédemment.

Néanmoins, un nouvel agent, actuellement en stage de reconversion professionnelle, occupe ce poste vacant et donne entière satisfaction sur les missions du service. Aussi, ce dernier a fait part de son intérêt d'intégrer la Commune dans l'hypothèse où son temps de travail pouvait être augmenté à 100%.

Par ailleurs, la commune de Brindas s'appretant à accueillir très prochainement une agence postale communale au sein des locaux de la mairie, il sera nécessaire de réfléchir à une nouvelle organisation de travail au sein du service accueil/état-civil/élections pour remplir cette nouvelle mission.

Pour cette raison, afin d'anticiper en partie la création du temps de travail nécessaire sur cette nouvelle



mission et de permettre le recrutement d'un agent motivé ayant fait ses preuves à ce jour, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de « chargé d'accueil et d'état-civil », ouvert actuellement sur le grade d'adjoint administratif de 2^e classe à 28h par semaine (80%), à un temps de travail à 35h par semaine (100%).

- Suppression de postes devenus vacants

La collectivité comporte à ce jour 10 postes vacants. Pour 8 d'entre eux, il s'agit de postes ayant été transformés ou dont les missions ont été confiées à d'autres agents. Ils n'ont donc plus de raison d'être ouverts au sein de la collectivité.

- Poste d'ATSEM : modification du temps de travail

Sur les 10 postes vacants évoqués précédemment, 2 d'entre eux sont des postes d'ATSEM. Ces postes sont vacants en raison, d'une part, de la suppression d'une classe de maternelle et, d'autre part, du départ à la retraite d'une ATSEM. Cette dernière occupait un poste ouvert à temps complet. À la suite de son départ à la retraite, 2 agents à temps non complet de 50% d'un temps complet ont été recrutés. Cependant, il n'est pas permis de recruter 2 agents à temps non complet de 50% pour un poste à temps complet. Ces agents ont donc été recrutés via des contrats d'augmentation saisonnière d'activité. Afin de régulariser la situation, il est proposé de modifier les 2 postes d'ATSEM à temps complets vacants inscrits à l'actuel tableau des effectifs et de passer le temps de travail de ces postes à 50% d'un temps complet.

- Ouverture d'un poste d'agent d'entretien au cadre d'emploi d'agent de maîtrise

Un agent du service entretien a obtenu un avancement au grade d'agent de maîtrise dans le cadre de la procédure de promotion interne. Afin de pouvoir la nommer à ce grade, il convient de modifier son poste actuellement ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique de 2^e classe au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial du 12 septembre 2025,

DÉLIBÈRE

▪ ARTICLE UN : APPROUVE les modifications suivantes :

- Modification du temps de travail du poste de chargé d'accueil/état-civil/élections actuellement ouvert à 80 % soit 28h, pour le porter à 35h.
- Suppression de 8 postes devenus vacants.



- Modification du temps de travail de 2 postes d'ATSEMS, actuellement ouverts à temps complet, pour les passer à 50% d'un temps complet.
 - Ouverture du poste « d'agent d'entretien cantine » à temps non complet de 29h27 au cadre d'emploi des agents de maîtrise.
- ARTICLE DEUX : ACTUALISE en conséquence le tableau des effectifs
 - ARTICLE TROIS : DIT que les sommes correspondantes sont prévues au budget de la Commune.

Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 03.10.2025

Et affiché le 06.10.2025

Le secrétaire,

Sylvie GAUDET dit TRAFIT



Brindas le

06.10.2025

Le Maire,

Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.

